

ASSOCIATION FONCIÈRE DE REMEMBREMENT DE FRÉVILLE-DU-GATINAIS

DÉLIBÉRATION DU 02/04/2024 DU BUREAU DE L'ASSOCIATION FONCIERE DE REMEMBREMENT

Nombre de membres : L'an 2024, le 2 Avril à 18:00, le Bureau l'Association Foncière de Remembrement dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur MÉTIER Antony, Président.

En exercice : 7
Présents : 5

Date de convocation : 26/03/2024

A l'unanimité

Pour : 5
Contre : 0
Abstention : 0

Présents : M. MÉTIER Antony, Président, M. PELLETIER Laurent, M. NICOLLE Baptiste, M. BÉZILLE Bruno, M. CHENAULT Yohann

Absents : M. DEQUATRE Myriam, M. CROUM Jean-Louis

Secrétaire : M. CHENAULT Yohann

D_AFR_2024_04 – Taxe foncière de remembrement 2024

Le Bureau de l'Association Foncière de Remembrement,

- **reconduit** à 6 € l'hectare HT le montant de la taxe foncière de remembrement **2024**,
- **dit** que cette taxe est soumise au taux de T.V.A. de 20,00 %,
- **décide** de supprimer les 4 catégories (annuelle, biannuelle, triannuelle et quadriannuelle) de propriétaires recevant une facture,
- **décide** de facturer, **à partir de 2024**, l'ensemble des propriétaires chaque année.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour copie conforme,

A Fréville-du-Gâtinais, le 02/04/2024

Le Président,

MÉTIER Antony

